

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, tenue au centre communautaire d'Ulverton, à 18 h 00, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Vicki Turgeon, directrice générale, secrétaire-trésorière, est également présente.

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	CARL ARCAND	Siège # 4
FRANCE BOUTHILLETTE	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	MARK CROSS	Siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 123-07-2021 Monsieur le Maire constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Mark Cross.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 124-07-2021 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Carl Arcand, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Rés. 125-07-2021 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

ADOPTÉE

3.2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

Rés. 126-07-2021 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 juin 2021 au 5 juillet a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

5.1. PÉRIODE DE QUESTION DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE, DES COMITÉS ET L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 JUIN 2021

6. FINANCE

6.1. ADOPTION DES COMPTES DU 8 JUIN AU 5 JUILLET 2021

Rés. 127-07-2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 87 670,44 \$) et des chèques émis (montant : 3 797,75 \$) à chacun des membres du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par France Bouthillette, **APPUYÉ** par Jacques Poliquin et unanimement résolu que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil pour la période 8 juin au 5 juillet 2021 soient acceptées et\ou payées.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 8 JUIN 2021 : 5

- 1 Captage d'eaux souterraines
- 1 Logement intergénérationnel
- 2 Piscines
- 1 Rénovation

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1. MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL

Rés. 128-07-2021

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle secrétaire administrative, nous apportons les changements ci-dessous à l'horaire d'ouverture du bureau municipal pour le public :

- mardi de 9 h à midi et 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi de 13 h 30 à 16 h 30
- vendredi de 9 h à midi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser la modification des heures d'ouvertures du bureau municipal au public et ce, en date du 6 juillet 2021.

ADOPTÉE

9.2. POSTE CANADA – LETTRE D'AJOUT D'UNE BOÎTE COMMUNAUTAIRE ET REMPLACEMENT DES BOÎTES ACTUELLES

Rés. 129-07-2021

CONSIDÉRANT QUE le nombre de boîte communautaire situé sur le chemin Norris est insuffisant pour répondre à la demande actuelle et cela en raison du transfert des casiers du chemin Bédard vers les boîtes du chemin Norris et de nouvelles constructions sur les chemins Forest et Norris ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été contactée à plusieurs reprises par le chef d'équipe du bureau de Richmond de la Société canadienne des postes afin de valider le nombre de terrain vendu aux fins de construction puisque celui-ci voyait le nombre de casier disponible en constante diminution ;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de casiers postaux n'est plus possible dans les boîtes communautaires du chemin Norris, que nous avons actuellement des demandes d'attribution en attente et que celle-ci ne peuvent se voir attribuer un casier postal ;

CONSIDÉRANT QUE le problème n'ira qu'en augmentant puisque les chemins Norris et Forest sont en plein développement ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton demande à Poste Canada d'ajouter des boîtes communautaires sur le chemin Norris et de procéder au remplacement des boîtes communautaire se trouvant actuellement sur ledit chemin.

ADOPTÉE

9.3 DEMANDE DE PRIX – DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CONSTRUCTION D’UN ENTREPÔT MUNICIPAL

Rés. 130-07-2021

IL EST PROPOSÉ par Carl Arcand, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu d’autoriser madame Vicki Turgeon, directrice générale/secrétaire-trésorière, à demander des prix à deux entrepreneurs locaux pour la démolition de deux (2) bâtiments accessoires et la construction d’un entrepôt municipal.

ADOPTÉE

9.4 DEMANDE À ST-LAWRENCE AND ATLANTIC – MODIFICATION DU PONT AFIN DE PERMETTRE LE PASSAGE DES VÉHICULES DES SERVICES DE SÉCURITÉ – AMBULANCES ET INCENDIES

Rés. 131-07-2021

CONSIDÉRANT QUE le chemin Mooney est une route de jonction entre deux routes nationales, soit la route 143 et la route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE le pont qui enjambe la voie ferrée à la jonction du chemin Mooney et la 116 est stratégiquement situé pour les services de sécurité – ambulances et incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le passage actuel sur le nouveau pont construit par la compagnie de chemin de fer St-Lawrence and Atlantic ne permet pas la circulation des véhicules d’urgence notamment à cause des arches qui recouvrent ledit pont ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Services Incendies de Richmond a des ententes d’entraide avec la municipalité de Durham-Sud et que ledit pont nuit considérablement à cette politique d’entraide ;

CONSIDÉRANT QUE ce pont n’est en aucune façon conforme aux réglementations de sécurité et qu’il nuit considérablement au schéma d’intervention du Service de sécurité de la région de Richmond quant à la couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE la structure de ce pont met en péril le temps de réponse prescrit par le Gouvernement en matière de Schéma d’intervention lors de sinistres ;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu de demander aux autorités du chemin de fer St-Lawrence and Atlantic de voir à mettre ledit pont aux normes, notamment en retirant les arches et en rendant le tablier accessible aux véhicules d’urgence – ambulances et incendies, et de faire parvenir une copie de cette résolution au chemin de fer St-Lawrence and Atlantic ainsi qu’au Service de sécurité incendie de la région de Richmond et à monsieur Michel Noël, maire de la municipalité de Durham Sud.

ADOPTÉE

9.5 DEMANDE D’APPUI – DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D’UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Rés. 132-07-2021

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d’enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d’œuvrer à l’amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l’obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d’assumer le devoir de mémoire et d’honorer les victimes ;

IL EST PROPOSÉ par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu

QUE la municipalité d’Ulverton joigne sa voix au conseil d’administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la municipalité salue l’annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d’éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l’épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE

9.6 OCTROI DE CONTRAT – NOUVEAU LETTRAGE ET NOUVELLE PEINTURE SUR LE PANNEAU DE LA MAIRIE

Rés. 133-07-2021

IL EST PROPOSÉ par Carl Arcand, **APPUYÉ** par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Enseigne de L'Avenir inc. pour la pose du nouveau lettrage ainsi que l'application de la nouvelle peinture sur le panneau de la Mairie d'Ulverton, et ce, selon l'offre de services reçue en date du 22 juin 2021.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

10.1. OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2021-04_REPROFILAGE DES FOSSÉS

Rés. 134-07-2021

ATTENDU QUE nous avons reçu trois soumissions à la suite de l'appel d'offres 2021-04 fait auprès de trois (3) fournisseurs et ce, pour le reprofilage des fossés sur certains chemins de la municipalité d'Ulverton ;

ATTENDU QU'après vérification, le plus bas soumissionnaire respecte en tous points le cahier des charges;

ATTENDU QUE *J. Noël Francoeur Ltée* est le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour le reprofilage des fossés sur certains chemins de la municipalité d'Ulverton à *J. Noël Francoeur Ltée* selon la soumission reçue aux taux horaire de 300 \$/heure pour 2 camions et 90 \$/heure pour le « Tramac », et ce, pour un montant maximal de 24 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 18 h 20. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 9 août 2021.

Jean-Pierre Bordua,
Maire

Vicki Turgeon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Jean-Pierre Bordua, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 9^e jour du mois d'août 2021.

Jean-Pierre Bordua,
Maire